

Les Infos Municipales Wattenaises



Juillet 2012



LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chères Wattenaises, chers Wattenais,

Juillet, août, voilà deux mois où l'on espère du beau temps et pouvoir faire la fête. Pour vous divertir la commission et le comité des fêtes vous ont concocté un programme chargé et diversifié dans la continuité de la Cavalcade qui a connu un beau succès.

Point fort de cet été, les 100 ans du club de football et l'inauguration du terrain synthétique François Decreton, complétés par celle de la tribune qui portera le nom d'Arthur Ducher, deux grands bénévoles qui ont été au service du football.

Pour vos enfants, le centre socio-culturel les accueillera du 9 juillet au 10 août, avec de nombreuses activités et des camps pour les ados.

Deux décisions importantes ont été prises par le conseil municipal : la vente du Relais Flandres Artois, dont l'objectif du futur propriétaire est l'hébergement, les réceptions, les séminaires, associés à la restauration.

Deux terrains destinés à l'urbanisme ont trouvé acquéreurs : une société nordiste et un investisseur parisien y réaliseront des logements avec cette fois un réel espoir de concrétisation.

Enfin, par courrier en date du 29 juin, la société Partenord nous a annoncé le début des travaux de la nouvelle gendarmerie rue Vandesmet, début septembre, le site sera sécurisé en juillet et août.

Chers Wattenaises et Wattenais, je vous souhaite avec le Conseil Municipal de bons congés et de bonnes vacances avec le souhait pour les collégiens, lycéens et étudiants d'une année d'efforts couronnée par un diplôme.

Daniel Deschodt

Retrouvez toutes les informations municipales, sur notre site Internet
www.watten.fr

cette lettre d'information y est téléchargeable et de nombreuses
informations y sont consultables.

Vous pouvez également vous inscrire à la lettre d'information mensuelle
en envoyant un mail à : newsletter@watten.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 25 juin à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, M. Ducrocq, Mme Assal, M. Delhayé, M. Danquigny, Mme Dufour, M. Gogibus, M. Govart, M. Plumart, Mme Questier, Mlle Rousselle, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch.

Excusés : Mlle Binet (procuration à M. Ducrocq), Mlle Fourier (procuration à M. Deschodt), M. Clais (procuration à M. Berquez), Mme Lecoq (procuration à M. Avart), M. Guilbert (procuration à Mme Dufour),

Absente : Mme Vandebossche.

Voici les principales délibérations qui ont été prises lors de cette séance, toutes ont été adoptées à l'unanimité .

Rapport d'études « vulnérabilité des waterings, zones inondables et maîtrise des risques » :

Le conseil a pris connaissance des préconisations au sujet du traitement des zones inondables et validé la demande des services de l'Etat (DDTM) qui souhaitent une étude complémentaire sur la zone des waterings autour du collège J. Prévert. Cette étude, qui sera prise en compte pour la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme, retardera son adoption à 2013 sans remettre en cause les projets.

Subventions : une subvention de 350 € a été accordée au vélo club de Watten pour le changement de ses tenues. Une somme de 7850 € sera attribuée aux associations locales ayant participé à la cavalcade, la répartition dont voici le détail a été faite par la commission des fêtes : Harmonie-Batterie l'Amicale : 1500 € ; char de l'harmonie : 350 € ; union commerciale : 1000 € ; centre socio-culturel : 1350 € ; parents d'élèves des écoles publiques : 550 € ; santiag d'ancer's : 400 € ; le brueghel : 450 € ; club de handball : 550 € ; union colombophile : 450 € ; Apel Notre-Dame du mont : 550 € ; club canin : 300 € ; system music : 400 €.

Année scolaire 2012-2013 : le conseil a réévalué le tarif des repas à la cantine soit 2,75 € par enfant. Le forfait fournitures scolaires a également été augmenté de 42 à 43 €. En outre la commune continuera comme elle le fait depuis 2006 à prendre en charge le transport des collégiens non financé par le département. (Coût : 1800 € pour l'année 2011-2012 pour 3 élèves au collège Prévert et 3 au collège du Sacré cœur)

Fixation du prix de vente de propriétés communales :

- Relais Flandre Artois : le conseil a donné son accord pour la vente de cette propriété communale au prix de 369 000 € à M. Rudy Ayivi, restaurateur de Gravelines, pour y développer un projet de salles de réception, restauration et hébergement.

- En outre les élus ont décidé de la mise en vente au profit de la société Naturabak à Wambrechies des terrains destinés à la construction situés rue de la Colme pour 10 maisons au prix de 108 000 € et rue de Millam pour 42 maisons au prix de 315 000 €

- Un terrain viabilisé de 495 m² situé allée des Lilas à côté de l'école René Drila sera également vendu. Sa mise à prix a été fixée à 100 € le m². Les acheteurs intéressés devront remettre leur offre sous enveloppe à la mairie avant le 27 juillet, avec garantie financière. Le maire a indiqué au conseil que le chalet qui occupait ce terrain avait été rasé et le site totalement désamianté pour un montant de 20 900 €. Le terrain sera en outre entièrement clôturé.

Maison des archers : Suite au décès du prestataire désigné pour fournir l'élévateur et sur proposition de la commission d'appel d'offres le marché a été attribué à la Société CID Nord à Phalempin, qui avait fait une proposition non retenue la première fois pour un montant de 30 595 €

Avis sur le classement du marais audomarois au titre de réserve de biosphère.

Après une réunion d'informations organisée récemment et l'explication du projet, le conseil a voté son soutien au classement du marais audomarois au titre de réserve mondiale de biosphère du programme Man and Biosphère. Cette délibération indique notamment que le conseil prend acte de la valeur patrimoniale du marais audomarois et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques, économiques et sociaux.

Autres délibérations : la société France Pylônes a repris le contrat de Bouygues Télécom et versera à la commune la somme annuelle de 2260,66 € pour le pylône relais situé rue de la Colme.

Résiliation de contrat : suite à l'entrée en Communauté de communes, le contrat liant la commune à la paysagiste Odile Guerrier pour l'aménagement du secteur St Antoine a été résilié de plein droit.

Abandon d'emplacement réservé : afin de permettre la vente d'une propriété située 3 cité Jeanne d'Arc, le conseil a abandonné l'emplacement réservé figurant au PLU.

INFORMATIONS

NOUVEL ARTISAN

EURL AA Métallique, ZA rue Vandesmet, tél : 07 60 13 48 19

PERMANENCE CAF

La permanence CAF en mairie est suspendue jusqu'au 31 août.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

- Jonas SAMEZ né le 15 avril 2012, fils de Rémi et de Audrey COTTE, 1 allée des Roses
- Noha BRAEMS né le 26 avril 2012, fils de Dany et de Mélanie DEFRANCE, 246 rue Pascal Leulliette
- Jade HERMANT, née le 23 avril 2012, fille de Hubert et de Sophie KRASNIAK, 3 rue St Antoine
- Louna JAKO, née le 11 mai 2012, fille de Ludovic et de Julie VANDENBUSSCHE, 50 bis rue de l'Ermitage
- Théo PLART, né le 28 mai 2012, fils de Romain et de Barbara NAWROCKI, 20 rue du Bois
- Zoé DEGUINES née le 06 juin 2012, fille de Grégory et de Vanessa VASSEUR, 21 cité des Tuileries

MARIAGES :

Yvelise GRAS et Sébastien DUTHE le 16 juin 2012
Anne-Sophie BAREZ et Frédéric BLIN le 23 juin 2012

DECES :

Mme Rolande DUBOIS veuve COCQUEMPOT José, 84 ans, 6 rue de l'Ermitage, le 01/05/12
Mr Michel OZEEL, 62 ans, domicilié à FOURNES EN WEPPE (Nord) 805 Hameau des près, le 03/05/2012
Mr Vincent LEDUC, 35 ans, et Mlle Florence LEDUC, 24 ans, 32 rotonde des Jacinthes, le 17/05/2012
Mme Claude VANDENBOSSCHE Veuve DECLERCK Yves, 53 ans, 32 rue des Marguerites, le 17/05/2012
Mme Germaine CLAIS, 95 ans, 15 rue de la Victoire, le 07/06/2012
Mr René LEBRIEZ, 81 ans, 7 rue de Wattendam, le 18/06/2012
Mme Marguerite SAGOT veuve VANDROMME André, 103 ans, 6 rue de l'Ermitage, le 22/06/2012
Mr Joseph DELAPLACE, 70 ans, 88 rue de la Colme, le 27/06/2012



Infos wateringues



Vous avez peut-être reçu pour la première fois de l'administration des wateringues un avis d'imposition.

Cette taxation n'est ni du fait de la commune de Watten ni de celle de la Communauté de Communes de la Colme.

Nous avons d'abord fait part de notre mécontentement sur l'envoi précipité sans concertation et sans information aux contribuables.

Notre commune est divisée en 2 sections, la 7^{ème} qui regroupe le secteur de la rive gauche de l'Aa dont les habitants payent cet impôt depuis plus de 100 ans et la 3^{ème} section couvrant la rive droite de l'Aa. Pour cette section la contribution n'était jusqu'à présent due que par les agriculteurs et la commune pour ses espaces publics, routes, parkings..

Raisons invoquées par la 3^{ème} section pour le recouvrement envers les particuliers :

- ☐ solidarité par rapport aux précipitations importantes, infos relayées par la presse ..
- ☐ entretien des ouvrages
- ☐ coût de l'énergie pour les pompes destinées au rejet à la mer

Nous avons souhaité prendre en charge l'impôt de la 3^{ème} section. Et la logique aurait voulu que la taxe due par les cultivateurs soit également payée par la commune. mais la 7^{ème} s'y est opposée, de ce fait il nous fallait être équitable.

Explications sur la taxation :

le conseil d'administration de chaque section fixe le montant et le périmètre

- ☐ pour la 7^{ème} section, il est de 22 € par hectare, montant minimal de perception, taxation en place depuis 100 ans !
- ☐ pour la 3^{ème} section, il est de 29 € par hectare, montant minimal de perception

Espérant avoir répondu à votre questionnement

le maire
Daniel Deschodt

Pour toute demande d'information complémentaire nous vous invitons à vous mettre en rapport directement avec le service taxateur concerné :

3^{ème} section des wateringues
30 place du marche aux chevaux
59630 Bourbourg

président : M. Bernard Caloone, téléphone 03 28 64 18 26

Retrouvez les infos municipales et le calendrier des fêtes sur www.watten.fr